

Contribution à une réflexion sur la crise de l'État en Afrique et sa gestion par les populations des espaces périphériques

*Thomas Lothar WEISS
Projet OCISCA - ORSTOM*

L'Afrique est en crise. Les titres des journaux et des émissions d'informations se succèdent et restent, pourtant, toujours les mêmes : insécurité, guerres, réfugiés, épidémies, sécheresses, dette, pauvreté, destructions écologiques, croissance démographique démesurée, etc. La panoplie des catastrophes est large et leur réapparition, à échéance régulière, donne lieu à un afro-pessimisme de plus en plus répandu, même parmi ceux qui connaissent le continent de près.

Déjà «mal partie»¹ au lendemain des indépendances, l'Afrique n'a pas su inverser les pronostics fatals et peu prometteurs quant à son avenir. Quinze ans plus tard, René Dumont voyait l'Afrique toujours «étranglée»². Aujourd'hui, au milieu de la quatrième décennie d'indépendances, l'avenir reste incertain et le continent apparaît plus marginalisé que jamais aux yeux du monde.

Une des expressions les plus apparentes et les plus communément observées de cette crise est certainement l'ébranlement de l'État et de ses institutions. Souvent, les catastrophes susmentionnées découlent directement de la faiblesse des appareils étatiques et du manque d'organisation et d'encadrement qui en résulte. Les victimes en sont les millions de laissés-pour-compte, ces hommes et ces femmes obligés de s'organiser en fonction de leurs potentialités et possibilités précaires et souvent âprement disputées. La logique de survie repose sur un «darwinisme social», sur la loi du plus fort et du plus malin pour tirer le meilleur profit de sa situation personnelle ou, comme c'est souvent le cas pour les «décideurs», d'en abuser.

L'affaiblissement de l'État en Afrique et de son pouvoir centralisateur pose inévitablement la question de la pertinence de son emprise territoriale, qui apparaît aujourd'hui fragilisée au niveau de ses périphéries. L'influence structurante de l'État y disparaît peu à peu, les périphéries étatiques sont remodelées et le vide, ainsi créé, est occupé et géré par des populations à la recherche de nouveaux espaces. Les espaces frontaliers et périphériques prennent une position importante dans le dispositif anti-crise de ces populations obligées à innover dans leur combat pour la survie quotidienne. La logique de la gestion des frontières, qui sont de plus en plus perçues et utilisées par les populations africaines comme des espaces extra-étatiques, serait-elle en passe de conférer durablement aux frontières africaines un rôle de frontière-lien au détriment de la frontière-séparation classique ? Une des conséquences de la crise est l'accroissement des activités des réseaux transfrontaliers, liant des régions coupées par un tracé frontalier.

Les exemples qui sembleraient confirmer l'hypothèse de la frontière-lien ne manquent pas. Les espaces périphériques du Nigéria, en particulier la frontière méridionale entre le Nigéria et le Cameroun qui est l'espace de migrations, déjà anciennes, de Nigériens vers le Cameroun anglophone, en font partie.

¹Dumont, René, 1966, *L'Afrique noire est mal partie*, Coll. Points Politique, Seuil, Paris.

²Dumont, René, et Marie-France Mottin, 1980, *L'Afrique étranglée*, Coll. Points Politique, Seuil, Paris.

Le rôle de l'État – point d'influence en dehors des villes ?

La genèse, les fondements, l'action et la singularité de l'État en Afrique ont fait l'objet de nombreuses études³. L'importance extraordinaire que détient l'État en Afrique indépendante n'est soumise à aucune contestation. L'État et ses prérogatives ont été mis en avant par tous les systèmes politiques et leurs leaders respectifs, qu'ils soient ou aient été socialistes, marxistes, libéraux, capitalistes, démocrates. Les systèmes politiques sont différents, leurs expressions varient, mais l'étatisme, souvent excessif, leur est commun.

Si les raisons majeures qui expliquent la grande fragilité des États en Afrique semblent claires : l'insuffisance ou l'absence de structures internes stables; la faible prise de conscience nationale des populations dont la référence identitaire est fondée sur l'appartenance ethnique par rapport à un voisin peu distant et non pas sur une aspiration et une volonté commune d'ordre culturel et identitaire qui sont le trait caractéristique des grandes nations «classiques»; l'ampleur démesurée des appareils militaires et l'instabilité gouvernementale qui en résulte⁴, la crise de l'État contemporain en Afrique est plus qu'une simple vicissitude épisodique. Jean Gallais la situe dans une perspective historique qui a vu se succéder différents types d'organisation territoriale et socio-économique⁵ :

— L'État précolonial est articulé autour d'un marché central ou d'une «ville-emporium» qui sont situés à la tête d'un réseau de flux à différentes échelles géographiques et se distinguent nettement de leurs périphéries. L'autorité politique et religieuse centralisée est concentrée en la personne d'un roi. Cependant, en raison de faibles moyens de communication et de liaison, le pouvoir exercé par le roi décroît proportionnellement à l'éloignement de sa capitale, ainsi peut-on parler d'une relation de pouvoir pur⁶. Au-delà de sa sphère d'influence directe, les chefs de clans ou de tribus, bien qu'ils soient soumis à l'État et tributaire de son autorité, sont jaloux de conserver leur autorité culturelle et religieuse. L'État précolonial s'inscrit dans l'espace par une structure «nodulaire» avec des discontinuités relatives, mais sans qu'il y ait rupture. La persistance historique de ces États précoloniaux est assurée par les peuples qu'ils englobent et qui formalisent leur appartenance à un groupe ethnique par la définition de leurs rôles spécifiques.

— L'État colonial a greffé des structures territoriales administratives sur les espaces occupés. Qu'elles aient été fortement centralisées, comme dans les colonies françaises, ou articulées en un système plus souple et basé sur les élites locales, l'«indirect rule» des Britanniques, l'occupation du territoire étatique colonial a eu tendance à s'homogénéiser par rapport au territoire précolonial⁷. L'administration coloniale fut étendue sur la totalité du territoire occupé et ce, jusqu'aux périphéries et frontières. La structure nodulaire de l'espace précolonial était plus nuancée qu'au temps de l'État colonial qui tendait à privilégier une géographie du peuplement plus rurale que ses prédécesseurs; favorisant, par conséquent, des densités de peuplement plus homogènes.

— Les États africains actuels sont les successeurs directs de la territorialisation coloniale en ce qui concerne les frontières enveloppantes. L'emprise et le contrôle administratif de l'État actuel se sont encore renforcés par rapport à l'époque coloniale. L'État d'aujourd'hui dispose

³A ce sujet, voir : Bayart, Jean-François, 1989, *L'Etat en Afrique*, Fayard, Paris.

⁴A cet égard, on cite souvent l'exemple impressionnant du Nigéria. Le pays est indépendant depuis octobre 1960 et a connu, en 35 années d'existence, 4 tentatives de putsch militaire, 6 coups d'état et 7 dictatures militaires.

⁵La typologie suivante est extraite de : Gallais, Jean, 1994, *Les Tropiques. Terres de risques et de violences*, Armand Colin, Paris, pp. 162-169.

⁶Claval, Paul, 1978, *Espace et pouvoir*, Presses Universitaires Françaises, Paris, pp. 23-27.

⁷A ce sujet, voir par exemple : Okafor, S.O, 1981, *Indirect rule . The development of central legislature in Nigeria*, Nelson Africa, Surrey, Ikeja, Nairobi. Il explique l'avènement et le développement d'une administration centrale et de la structure fédérale au Nigéria par la prééminence de la doctrine de l'«indirect rule».

d'une base de plus en plus urbaine et coupée du monde rural. Ce sont deux mondes qui se développent dans des directions opposées. Cependant, la complémentarité réciproque est en fait au seul avantage de la ville. Les retours de richesses de la ville vers les campagnes sont de plus en plus rares.

Ainsi, s'inscrivant dans l'évolution historique de l'État en Afrique dans la longue durée, les structures actuelles souffrent d'une trop importante concentration de l'autorité et du peuplement dans ces centres urbains. Elles manifestent donc «une dynamique opposée à la volonté homogénéisante et aux migrations vers les terres neuves et peu peuplées de l'État colonial»⁸.

Les acteurs de l'espace africain – une nouvelle distribution des cartes

Avant d'aborder l'État africain et son espace, rappelons les relations qui existent sur le plan général entre l'État et l'espace :

L'État inscrit son action dans l'espace. Ses attributs, soit la nation, le gouvernement, l'administration, disposent d'espaces réservés à leurs actions respectives. L'État structure et centralise l'espace. Aucune société humaine, aucun État n'existe sans son espace organisé. Pour Roger Brunet, «l'espace est une dimension intrinsèque des sociétés»⁹, un produit social organisé et un système de relations. L'espace est façonné par des lois et des règles d'organisation et de différenciation qui sont établies par les acteurs de l'espace et répondent à sa configuration physique. Le jeu des acteurs de l'espace et de ses lois produisent, de manière conjointe, différents types d'organisation de l'espace.

Les acteurs, producteurs de l'espace, agissent dans un système interactif, fortement imbriqué et varié. Leurs actions se situent à plusieurs niveaux, aux frontières souvent floues : niveau local, niveau régional, niveau national, niveau continental, niveau mondial.

L'État comme acteur a un effet de structurant géographique primordial. Il se trouve, effectivement, au sommet du système d'acteurs, et de leurs interactions, qui organisent, différencient et structurent l'espace. Ces acteurs sont : l'individu, la famille, le groupe ethnique ou social, les entreprises ou les associations, les collectivités locales ou territoriales, et finalement l'État. L'«invention» de l'État-Nation, résultat d'un long processus historique; sa compétence territoriale ainsi que l'institutionnalisation de ses frontières lui ont permis de devenir un acteur géographique puissant, d'autant plus que le «Monde» forme un système de plus en plus cohérent et repose sur les États comme principaux acteurs de la vie internationale. Tout le droit international s'articule autour de l'État comme constituant élémentaire du «système Monde» qui est conçu comme un assemblage d'unités souveraines et autonomes.

Or, dès lors que l'État se trouve en crise, son effet de structurant géographique, son influence sur l'organisation de l'espace, sur le contrôle du territoire et la territorialité en général, se trouvent affaiblis ou, tout au moins, contestés. Les services et les infrastructures qui relèvent du domaine et de la responsabilité de l'État en sont les premiers affectés. Réseaux routiers, institutions d'éducation et d'encadrement, institutions de santé et d'hygiène publique, approvisionnement et distribution de vivres, police et maintien de l'ordre et de la sécurité, appareil productif, en bref, tout le service public et parapublic est condamné à l'échec si l'administration étatique chargée de veiller sur son existence même et à son bon fonctionnement devient inefficace ou, dans le pire des cas, totalement inexistante. La gravité de cette situation augmente d'ailleurs avec l'éloignement des grandes villes.

Le désordre qui résulte de la crise de l'État a tendance à échapper aux principes traditionnels d'organisation de l'espace dans le sens où celle-ci aurait tendance à se détacher de l'influence

⁸Gallais Jean, op.cit., pp. 168-169.

⁹Brunet Roger, cité par Jacques Scheibling, 1994, *Qu'est-ce que la géographie ?* Hachette, Paris, p. 77.

structurante de l'État. Bertrand Badie voit dans l'essor des flux et des réseaux transnationaux un affaiblissement inévitable du territoire stato-national. L'individu gagnerait alors en responsabilité et en vertu inventive de solidarités nouvelles¹⁰.

La crise de l'État en Afrique, l'abandon et l'isolement relatifs de nombre de régions créent un vide favorisant l'activité accrue des acteurs de l'organisation de l'espace autres que l'État. Au recul de l'État, qui n'est, il est vrai, nullement uniforme et analogue partout en Afrique, correspond un activisme grandissant des individus, des familles, des groupes ethniques ou sociaux, tentant par là même d'enrayer la défaillance des structures étatiques. Il convient, certes, de nuancer le propos en insistant sur le fait que les acteurs individuels ou collectifs ont toujours eu une activité susceptible de structurer et d'organiser l'espace. Les flux transnationaux ont toujours existé, que se soit en présence d'États à forte identité nationale ou d'États à faible ou aucune identité nationale. Mais l'État colonial ou post-colonial en Afrique n'a jamais connu une crise d'identité aussi forte qu'aujourd'hui et les flux et les réseaux transnationaux n'ont pas pour autant perdu de leur importance, loin s'en faut.

Le recul ou l'affaiblissement de l'État en Afrique et ses conséquences sur les divers modes d'accumulation (accumulation de capital, de terres, d'influence, de pouvoir) est une discussion déjà ancienne. La force et la résistance, mais aussi la créativité des modes d'accumulation «alternatifs», situés en dehors des circuits formels de l'économie nationale – circuits étroitement contrôlés par l'État – sont bien connus. Force est de constater que ces circuits ne se déroulent pas toujours en dehors de l'État, c'est-à-dire de manière invisible pour lui. Peter Geschiere et Piet Konings remarquent justement que ces modes alternatifs d'accumulation ne sont peut-être pas reconnus officiellement par l'État mais sont sans doute tout à fait visibles aux yeux de nombreuses personnes qui travaillent pour l'État¹¹. Ainsi les auteurs se posent la question de savoir si on ne devrait pas percevoir ces modes alternatifs d'accumulation comme des «excroissances» de l'État. L'État, même s'il semble faible, dispose d'un pouvoir tentaculaire, personnifié par des fonctionnaires ou des agents, agissant pour leur propre compte, ou celui de leurs proches.

Un entrepreneur privé, de son côté, dépendra dans son succès dans l'économie «informelle» et «formelle» de sa capacité et de son aptitude à «chevaucher» la distinction entre État et secteur privé. Cette procédure du «chevauchement», le «straddling» dans la littérature anglo-saxonne, est particulièrement bien appliquée par les commerçants migrants qui ont des intérêts multiples dans leur pays d'accueil et leur pays d'origine et les servent aux moyens d'activités parallèles et indépendantes de l'intervention étatique. Leur habileté et leur succès vient du fait qu'ils savent, en quelque sorte, surfer dans le creux de la vague : activité périlleuse parce que la déferlante des autorités peut à tout moment se fermer sur eux; activité rémunératrice parce que tant que les autorités la tolèrent, et en profitent, en laissant les chemins de passage suffisamment ouverts, elle permet l'accumulation. Les trajectoires d'accumulation, qu'ils soient effectués par les autochtones ou les immigrants, sont certainement intimement liées à la crise actuelle de l'État en Afrique et à la mise en question de sa légitimité.

Les populations et leurs activités dans les régions frontalières en Afrique sont d'une forte mobilité et agissent au gré des évolutions politiques dans leurs pays d'origine et d'accueil, de l'intérêt économique que présente leur présence dans un pays limitrophe, attirées par un taux de change favorable, la possibilité de trouver un travail ou d'accéder à la terre. La migration s'explique souvent par la recherche de conditions de vie plus favorables et de facilités d'accumulation. L'attractivité de ces espaces frontaliers provient de l'hétérogénéité des

¹⁰Badie, Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, Paris, pp. 256-257.

¹¹«Les modes d'accumulation «alternatifs» et leurs variations régionales», in : P. Geschiere et P. Konings (dir.), 1993, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, ASC - Karthala, Paris, pp. 9-15.

systèmes nationaux qui s'y opposent. Et c'est «précisément ce qui fait l'attraction des bordures : on a là, sur une marge étroite, la possibilité de changer de souveraineté selon ses activités, ses besoins ou ses intérêts : on tire le meilleur de chaque espace.»¹²

La croissance de ces zones jadis orphelines et à l'écart des centres traditionnels, de ces marges où l'influence centralisatrice des États se fait faible, attire des populations qui espèrent tirer bénéfice de ces situations nouvelles. Et ce, surtout, si ces zones marginales sont situées à faible distance de régions complémentaires. Alain Dubresson, Jean-Yves Marchal et Jean-Pierre Raison parlent, à cet égard, d'une recomposition de l'espace qui s'opère en Afrique et l'identifient comme une des conséquences de la crise. Pour eux, l'autonomisation relative des régions correspond à l'affaiblissement relatif du centre qui est mal relié aux régions périphériques, une structure en archipel apparaît alors dans un certain nombre d'États en Afrique¹³. Et Paul Claval de confirmer que :

«la proximité de marchés étrangers crée une pression non négligeable : la mobilité accrue de la population provoque donc un affaiblissement des souverainetés nationales»¹⁴.

Si, aujourd'hui, l'État et les sociétés sont en crise, une des conséquences inéluctables de celle-ci est l'effacement progressif du binôme classique centre-périphérie. Les espaces périphériques situés à proximité des frontières, qui, pour de raisons diverses, ont été isolés des circulations à un moment donné de leur histoire, ne le sont plus systématiquement aujourd'hui. Les centres de décision politique, économique ou sociale d'antan ne sont plus forcément aujourd'hui les régions les plus dynamiques. Avec la modernité et ses crises, l'espace géographique a changé de visage et se recompose peu à peu. Les régions frontalières et périphériques tendent alors à échapper à l'autorité centrale. Jean Gallais en déduit que :

«tout se passe comme si l'État contemporain en revenait au modèle nucléaire précolonial, le centre étant l'espace articulé par les villes les plus importantes et dont la proximité assure la synarchie, la périphérie étant constituée des régions les plus éloignées de la capitale frappées de contraintes et de crises diverses»¹⁵.

Le rôle de la frontière

L'opposition ainsi décrite et la faille grandissante entre les noyaux centraux, les pôles majeurs d'un État et ses périphéries pose inévitablement la question de la valeur et de la signification du tracé frontalier. Quelles sont en effet les conséquences pour la population et pour les États d'un tracé frontalier qui ne cesse de basculer entre «risque et avantage»¹⁶ ? Si la frontière représente une discontinuité et une ligne de rupture, marquée par des conflits entre États et populations, elle est aussi un pont et favorise des rapports souvent privilégiés et très actifs entre populations de part et d'autre de cette frontière. La frontière et sa signification changent en effet selon les lieux et les époques¹⁷.

¹²Claval Paul. op.cit., pp. 200-201.

¹³Dubresson Alain, Jean-Yves Marchal et Jean-Pierre Raison, 1994, *Les Afriques au Sud du Sahara*, Coll. Géographie Universelle, sous la direction de R. Brunet, Belin-Reclus, Paris, p. 460.

¹⁴Claval Paul. op.cit., p. 201.

¹⁵Gallais Jean. op.cit., p. 169.

¹⁶Gallais Jean. op.cit., p. 189.

¹⁷Les travaux consacrés à la problématique des frontières sont très nombreux. L'Afrique occupe une place de premier plan, entre autres en raison de la longueur de ses tracés frontaliers, du grand nombre d'États impliqués et du rôle non négligeable que les Européens y ont joué. Citons, à titre d'exemple :

Anene, J.C., 1970, *The international boundaries of Nigeria 1885-1960, The framework of an african nation*, Longman, London.

Asiwaju, A.I. et P.O. ADENIYI (dir.), 1989, *Borderlands in Africa*, Lagos.

Brownlie, I., 1983, *African boundaries. A legal and diplomatic encyclopaedia*, London.

Chukwura, A.O., «Nigeria's international boundaries», in : *Nigerian Forum*, sept./oct 1981.

Foucher, M., 1991, *Fronts et frontières - Un tour du monde géopolitique*, Fayard, Paris, (nouvelle édition).

Michel Foucher donne une définition générale des frontières¹⁸ :

«Les frontières sont des structures spatiales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique et de marquage, de repère, sur les trois registres du réel, du symbolique et de l'imaginaire.»

L'auteur explique que cette discontinuité joue entre des souverainetés, des histoires, des sociétés, des économies, des États, et souvent, entre des langues et des nations. La fonction de la réalité, c'est pour lui la limite spatiale de l'exercice d'une souveraineté dans ses modalités propres : ligne ouverte, entrouverte ou fermée. La fonction symbolique renvoie à l'appartenance à une communauté politique inscrite dans un territoire qui est le sien; elle a donc trait à l'identité. La fonction de l'imaginaire connote finalement le rapport à l'Autre, voisin, ami ou ennemi, donc la relation à soi-même, à sa propre histoire et à ses mythes fondateurs, ou destructeurs. Et Foucher de conclure que l'émigré ou le réfugié sait bien «imaginer» ce qu'il attend de la traversée de la «ligne». La frontière n'est donc pas une banale limite fonctionnelle, au seul rôle juridique ou fiscal. Elle représente bien plus que ça puisqu'elle touche l'imaginaire et l'appréhension psychologique de l'espace par ses populations.

La frontière d'un État se constitue comme un “plan d'articulation entre deux séries de processus qui relèvent d'échelles géographiques différentes”¹⁹ :

— la frontière est une enveloppe continue d'un ensemble spatial, un État, qui a atteint suffisamment de cohésion politique interne et d'homogénéité économique pour que les clivages principaux ne traversent plus l'intérieur du territoire et ses habitants, mais aient été reportés, par changement, en position limite. Les barrières fiscales, par exemple, ont été déplacées sur l'enveloppe frontalière. L'aire d'extension de l'autorité de l'appareil de l'État comme celle du sentiment d'appartenance à une collectivité fondée sur des intérêts communs coïncident avec un territoire singulier. Dans le cas idéal, ce territoire se trouve alors doté d'une valeur d'homogénéité à l'intérieur et d'étériorité à l'extérieur, on se trouve dans une discontinuité politique avec d'autres ensembles socio-politiques, marquée par des bornes et des frontières. Le cadre ainsi délimité est à usage interne et un certain nombre de fonctions sont spécifiques à ce rôle d'enveloppe d'État : fiscalité, politique, idéologie, etc.)

— la frontière est aussi un plan de séparation-contact et de différenciation. Elle est à la fois une limite d'usage interne et un certain nombre de fonctions sont spécifiques à ce rôle d'enveloppe d'État : fiscalité, politique, idéologie, etc.)

trouvent assurées. L'inscription
ision croissante des rapports de
res, luttés d'influence, rivalités,

etc.) Le rôle qui est dévolu aux frontières peut être multiple et est susceptible

es qu'elles séparent.) (Une frontière peut empêcher)

frontière fermée et impénétrable peut porter préjudice au développement des espaces qu'elle traverse.

Une frontière peut être disputée par la force des armes. Elle devient alors une ligne autour de laquelle se cristallisent les sentiments nationaux, les identifications collectives, les appartenances ethniques. Elle peut servir de lieu protégé en cas de combat et d'arrière-base pour les conflits armés. Elle peut aussi représenter une ligne d'exclusion de systèmes idéologiques différents et de projets de société opposés.

Pour l'Afrique précoloniale, on distingue entre plusieurs catégories d'interactions frontalières²⁰ : les frontières-fronts, séparant des groupes ethniques différents et opposés et qui peuvent être qualifiées de «lignes de contact» au sens militaire du terme, les frontières de contiguïté où des entités distinctes sont proches, voisines ou en contact direct, les aires frontalières à fonction de séparation, qui peuvent être soit dépeuplées, soit occupées par des groupes mineurs, les aires frontalières d'intersection ethnique, sans véritable tracé frontalier et occupées alternativement par différentes populations en fonction de leurs cycles économiques (pasteurs, nomades, etc.).

L'accroissement des réseaux transfrontaliers - conséquence de la crise

L'étonnante stabilité des frontières en Afrique depuis le début des années 1960 – peu bousculées par les chefs d'État africains et leurs armées – a contribué à leur attribuer des fonctions changeantes au fil du temps. Rappelons-nous une des premières décisions de l'OUA à Addis Abeba qui a été de proclamer l'intangibilité des frontières tracées par le colonisateur. Porte ouverte vers l'extérieur ou porte fermée par rapport à toute influence venue du dehors, les frontières en Afrique, rarement modifiées par la force des armes, ont toujours constitué la cible d'enjeux multiples.

Avec la crise de l'État en Afrique, les zones autrefois marginales et éloignées des centres de décision, les frontières, les lignes de coupure ont acquis une importance non négligeable dans les représentations spatiales des populations. La défaillance des structures politiques et sociales met en évidence un manque d'organisation spatiale et la précarité des modèles centre-périphérie traditionnels. Dès que la cohésion politique interne d'un État et son autorité sont mises en question, la frontière qui enveloppe l'État en tant qu'entité spatiale (distinguée par rapport à ses voisins) perd son côté contraignant. L'aspect de séparation-contact avec d'autres entités d'organisation politico-administrative et économique devient moins caractérisé. Elle sépare moins les populations qui vivent de part et d'autre de cette frontière, et particulièrement celles à sa proximité immédiate. Populations attirées par un «au-delà» de cette ligne de séparation, «au-delà» souvent mythifié et présenté comme prometteur, porteur de potentialités, de promesses nouvelles. Avec la crise, le sentiment d'appartenance à une collectivité soudée dépassant le cadre clanique ou ethnique de chaque individu – ingrédient important du ciment national – s'effrite peu à peu et ne ressuscite temporairement que grâce à des événements ponctuels : matchs internationaux de football ou oppositions armées comme celle concernant la péninsule de Bakassi depuis fin 1993, opposant le Nigéria et le Cameroun. C'est trop peu pour effacer le fort sentiment d'abandon dont souffrent en particulier les populations situées à la périphérie des entités étatiques.

En l'absence de l'État ou de structures administratives efficaces subordonnées, censées être au service des citoyens, c'est la population – les acteurs sociaux et économiques agissant collectivement ou individuellement – qui «fait» l'espace, c'est-à-dire l'utilise au service de ses stratégies de survie, mais aussi de domination. Soulignons aussi le fait que le pouvoir politique qui règne sur «les hommes» domine l'espace qu'occupent ses «sujets» mais ne domine pas les

²⁰Foucher Michel. op.cit. pp. 186-187.

causes et les raisons qui s'entrecroisent dans cet espace, chacune exerçant son action par et pour elle-même²¹.

La crise en Afrique n'empêche pas les Africains d'être inventifs et dynamiques, loin s'en faut. Partout, des hommes et des femmes sont à la recherche de meilleures conditions de vie et créent par là même de nouvelles formes d'organisation spatiale et sociale. Ce sont les régions articulées autour de voies de circulations, autour de lignes de coupure, autour des frontières qui suscitent et favorisent une multitude de flux transnationaux. Ce sont aussi les villes, de tailles différentes et souvent d'importance moyenne, qui attirent de nouveaux venus et restructurent l'espace, profitant de leurs situations de charnière entre logiques politiques, économiques et sociales différentes²². Ce sont finalement ces hommes de relais, ces «hommes de voyage»²³, à qui incombe la création de nouvelles relations et articulations entre espaces, groupes sociaux, et sociétés à la fois différents et complémentaires. Il en résulte des modes d'accumulation alternatifs qui fonctionnent plus ou moins en dehors de l'État et de son intervention. Les trafics transfrontaliers, les réseaux relationnels créés autour de la contrebande sont ainsi devenus des activités très rémunératrices garantissant l'accumulation des richesses, et trouvent des adeptes à tous les échelons de la hiérarchie sociale.

En guise de conclusion : les frontières du Nigéria, exemples de frontières-liens

Une des zones en Afrique noire qui illustre parfaitement l'importance déterminante de ces «hommes de voyage» se trouve aux périphéries du Nigéria, zones de contact entre politiques économiques et monétaires différentes. Le Nigéria dispose en effet de la particularité d'être totalement entouré de pays membres de la zone franc CFA, monnaie recherchée par les Nigériens et bien plus stable que la monnaie nigériane, le Naira²⁴.

Ce géant de l'Afrique – un Africain sur cinq est d'origine nigériane – inonde les pays limitrophes de sa population et de ses produits, manufacturés au Nigéria même ou réexportés. La présence de Nigériens au Bénin, au Niger et au Cameroun ne passe pas inaperçue. Les quartiers d'activité commerciale, les marchés de ces pays périphériques sont envahis d'une gamme complète de produits en provenance du Nigéria, importés souvent en contrebande. Parmi ces objets figurent des modestes articles en plastique, des médicaments, des vêtements, des chaînes hi-fi, des téléviseurs et des motos, etc. En bref, pratiquement tout ce qui peut s'acheter au Cameroun, au Bénin et dans les autres pays de la région a transité par le Nigéria. Le plus souvent, des commerçants nigériens : Igbo, Haoussa, Yoruba et autres, installés dans les périphéries frontalières depuis longtemps, vendent ces produits sur place et monopolisent tout le secteur commercial et sa chaîne d'activités, allant de la distribution à la vente. Reposant sur un vaste réseau de solidarité et d'entraide, articulé autour des appartenances claniques, c'est l'utilité et l'avantage monétaire des activités commerciales qui déterminent la logique de la gestion de espaces frontaliers par ces populations migrantes.

²¹Lefebvre, H., 1974, «La production de l'espace», *Anthropos*, Paris, pp. 473-474, cité par A. Berque. «Espace, milieu, paysage, environnement», in : A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain (dir.), 1992, *Encyclopédie de Géographie*, Economica, Paris, p. 364.

²²Au sujet du rôle des villes secondaires dans le processus migratoire, voir : Ouedraogo, Jean-Bernard, «A propos de la fonction migratoire des villes secondaires en Afrique noire», in : E. Le Bris et R. Giannitrapani (éd.), 1990, *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne*, Actes du colloque international d'Ouagadougou, CNRST, ORSTOM, CNRS, pp. 521-534.

²³Dubresson Alain et alii. op.cit., p. 461.

²⁴Sur les fondements monétaires des échanges entre le Nigéria et ses voisins : Igue, John O., «Le Nigéria et ses périphéries frontalières», in : D. Bach, J. Egg, J. Philippe, 1988, *Nigéria - un pouvoir en puissance*, Karthala, Paris, pp. 218-239.

Court-circuitant souvent les autorités et évitant l'imposition et la taxation des administrations des pays voisins, au moyen de réseaux de contrebande fort sophistiqués, ces Nigériens migrants jouent sur le différentiel de prix créé par la frontière et attribuent une dynamique particulière à des zones souvent oubliées par les gouvernements et les administrations territoriales nationales. Il en résulte la construction d'un espace commercial et économique singulier qui place le Nigéria au centre d'un vaste réseau commercial et financier très dynamique, ayant pour corollaire l'autonomisation successive des périphéries nationales des États voisins du Nigéria. Ces régions périphériques se gèrent de plus en plus seules. Elles développent des entreprises, organisent leur ravitaillement et nouent des relations avec l'étranger²⁵, en l'occurrence le Nigéria. Eu égard à la complexité des phénomènes qui se déroulent dans ces régions périphériques, John Igue n'hésite pas à les appeler «zones franches de facto», qui se détachent par leur fonctionnement de l'espace national²⁶.

La Province du Sud-Ouest du Cameroun, dans la partie anglophone du pays et au contact avec le Sud-Est du Nigéria, est un des ces espaces périphériques en cours d'autonomisation. Son fonctionnement autonome repose sur des contrastes géographiques marqués entre les deux États²⁷. La composition-recomposition de l'espace de la Province du Sud-Ouest s'effectue par l'intermédiaire de nouveaux réseaux, dont les migrants nigériens sont les composants les plus importants, au détriment des réseaux officiels et étatiques – souvent absents du terrain. C'est, en effet, dans la Province du Sud-Ouest que nombre de Nigériens du Sud, en particulier des Igbo, ont élu domicile. Ils y vivent et travaillent en tant que commerçants ou agriculteurs et contribuent, par leurs activités multiples et leurs réseaux de relations et de solidarité très denses, à une dynamique territoriale tout à fait particulière²⁸.

Les migrations transfrontalières des Nigériens vers le Cameroun anglophone trouvent leurs origines dans une géographie politique coloniale tumultueuse. Le Cameroun anglophone était, en effet, partie intégrante de la colonie nigérienne de la Grande-Bretagne entre 1916 et 1961. Un demi-siècle d'histoire commune a créé des liens profonds et permis une libre circulation d'hommes et de marchandises, permettant d'institutionnaliser les mouvements migratoires de Nigériens vers le Cameroun anglophone, la «*Cameroons Province*» des Britanniques. Les migrations ont constitué un des traits socio-économiques et géographiques majeurs de l'espace frontalier méridional entre les deux pays tout au long du XX^{ème} siècle.

Ces migrations font actuellement face aux conséquences d'une profonde crise économique et d'une mise en cause des structures politiques aussi bien au Cameroun qu'au Nigéria. Incités par un taux de change franc CFA-Naira favorable, les migrants nigériens ont toujours été sensibles à l'aiguillon monétaire du passage de la frontière. La dévaluation du franc CFA, en 1994, a cependant porté un coup de frein à un mécanisme de migration qui fonctionnait depuis longtemps. La géographie économique de toute la sous-région, les échanges d'hommes et de marchandises entre le Nigéria et le Cameroun, risquent d'en être bouleversés.

Les frontières extérieures du Nigéria constituent des frontières-liens puisqu'elles ont toujours incité les populations vivant dans leur proximité à se servir du passage de la frontière afin de valoriser un certain nombre de disparités. Les populations qui vivent dans les

²⁵Dubresson Alain et alii. op.cit., p. 460.

²⁶Igue, John O., 1989, «Le développement des périphéries nationales en Afrique», in : *Tropiques - lieux et liens*. ORSTOM, Coll. Didactiques, Paris, p. 595.

²⁷Igue John O. op.cit.

²⁸Un autre exemple de dynamique territoriale particulière concernant cette même dyade Cameroun / Nigéria, dans sa partie plus septentrionale, est donné par Antoinette Hallaire. «L'intérêt d'une frontière : l'exemple des Monts Mandara (Cameroun / Nigéria)», in : *Tropiques - lieux et liens*, op.cit., pp. 589-593. La frontière, qui coupe dans les Monts Mandara des groupes humains homogènes, est mise à profit par ces populations qui jouent sur les disparités économiques entre les deux pays qu'elle sépare. L'effet frontière a ainsi contribué à un véritable décollage économique, dans un espace très isolé par rapport aux centres régionaux du Nigéria ou du Cameroun.

périphéries nationales créent alors une dynamique territoriale particulière, reposant sur les contrastes géographiques entre les espaces nationaux coupés par les frontières. En ce sens, ces frontières unissent plutôt qu'elles ne séparent. Aujourd'hui, l'État nigérian et celui des pays périphériques est affaibli de manière telle que les populations s'en affranchissent pour créer leurs propres réseaux autonomes de relations, articulés autour du commerce et des échanges. Les migrations commerciales qui en résultent sont alors un des outils du dispositif anti-crise des populations.

C'est finalement dans la rente de ces flux transnationaux que l'espace en Afrique peut générer une ressource inépuisable pour ses populations dans leur recherche d'alternatives ou de solutions anti-crise et peut expliquer la perte successive d'identité des États africains. L'État, si jamais il réussit à surmonter cette crise, n'en sortira certainement pas plus renforcé. Les réseaux et les flux transfrontaliers, mettant en exergue les populations obligées ou traditionnellement enclines à migrer, ont encore de beaux jours devant eux.
